

## Fiche informative | AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PONCEAUX ET DES FOSSÉS (R 128-2020)

Un permis doit être obtenu au préalable pour l'installation, le remplacement, la modification ou le prolongement d'un ponceau et/ou dans le cas de travaux de creusage ou de reprofilage d'un fossé sur les rues municipales (excluant les rues privées).

Pour tout questionnement en lien avec les informations ci-dessous, contactez le Service des travaux publics en composant le (450) 834-2596, poste 7120 ou par courriel au : [travaux.publics@rawdon.ca](mailto:travaux.publics@rawdon.ca). Il vous est possible de consulter le règlement numéro 128-2020 sur notre site Internet : <https://rawdon.ca/fr/municipalite/administration/reglements-municipaux>.

### Étapes à respecter (excluant les rues privées)

- **Deux (2) semaines avant les travaux (minimum)** : Dépôt du formulaire de demande de permis «Ponceaux & Fossés» dûment complété, daté et signé, avec le paiement des frais et du dépôt.
- **Avant de commander le ponceau et de confirmer la date des travaux avec l'entrepreneur** : Il est important d'attendre que le secrétaire du Service des travaux publics vous communique, par téléphone ou par courriel, l'information concernant le diamètre du ponceau à installer.
- **36 heures ouvrables avant le début des travaux** : Informer le Service des travaux publics de la date et de l'heure du début des travaux (450-834-2596 poste 7120). Les inspections se font du lundi au jeudi, entre 8 h et 15 h.
- **Dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après la réalisation des travaux** : Transmettre au Service des travaux publics un minimum de cinq (5) photos prises pendant les étapes importantes de réalisation de travaux :
  - Photo 1 : Assise et mise en place du ponceau
  - Photo 2 : Remblai et compactage
  - Photo 3 : Géotextile en place de chaque côté
  - Photo 4 : Empierrement aux extrémités
  - Photo 5 : Vue d'ensemble à la fin des travaux, et ce, dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent.
- **Remboursement du dépôt** suivant la réception des photos et la confirmation de la conformité des travaux par le contremaître de la voirie.

Pour les rues privées, nous vous invitons à vous référer au propriétaire de la rue ou au représentant afin que l'installation du ponceau soit conforme à toute entente entre le propriétaire et la Municipalité dans le cadre de signature d'un protocole d'entente pour une éventuelle cession de rue.

### Tarif & dépôt

Les frais sont établis selon le [règlement de tarification](#) en vigueur et sont encaissés lors du dépôt de la demande :

- Tarif de **100 \$** qui est encaissé lors de la demande de permis, non remboursable.
- Dépôt de **500 \$**, remboursable suivant l'inspection des travaux par un représentant municipal et confirmation de la conformité.
- Charges additionnelles applicables : Si les travaux exécutés ne sont pas conformes aux dispositions du Règlement numéro 128-2020 et son amendement, qu'un avis a été transmis au propriétaire et que des correctifs n'ont pas été apportés, le dépôt de garantie sera utilisé pour que la Municipalité exécute ou fasse exécuter les travaux, au coût réel, majoré de 15% de frais d'administration.

Modes de paiement acceptés : Chèque, argent comptant ou carte de débit

### Matériel du ponceau

Tuyau de polyéthylène haute densité (PEHD) à paroi intérieure lisse OU tuyau de béton armé (classe IV).

La longueur d'un ponceau ne peut excéder la largeur permise pour une entrée charretière conformément aux dispositions prévues au règlement de zonage en vigueur (\*).

- La largeur de l'entrée charretière correspond à la largeur de la partie carrossable située sur le dessus du ponceau.

À cette longueur s'ajoute, de part et d'autre, une longueur supplémentaire permettant l'aménagement de pentes aux extrémités dans un rapport de 1V : 1,5H.

(\*): Veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour confirmer la largeur maximale de l'entrée charretière : au (450) 834-2596, poste 7116 ou par courriel : [urbanisme@rawdon.ca](mailto:urbanisme@rawdon.ca)

### Municipalité de Rawdon

3647, rue Queen  
Rawdon (Québec) J0K 1S0

Téléphone : (450) 834-2596, poste 7120  
Télécopieur : (450) 834-3031

[travaux.publics@rawdon.ca](mailto:travaux.publics@rawdon.ca)  
[rawdon.ca](http://rawdon.ca)